

Coupe budgétaire !

Les personnes en situation de handicap
ne sont pas épargnées...

C'est INACCEPTABLE et il faut le dénoncer !

Edito...

Alors que l'année 2025 sonne l'anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, 20 ans après, où en est-on ?

La loi dite « loi handicap », adoptée sous la présidence de Monsieur Jacques Chirac, refonde en profondeur la politique du handicap en France. Elle prend désormais en compte les quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique et concerne également les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire.

Elle pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

La loi prévoit entre autres, une obligation d'adaptation des conditions d'accès des personnes en situation de handicap à leur environnement. Elle garantit à chaque enfant en situation de handicap le droit d'être scolarisé dans une école ordinaire, proche de son domicile. Elle instaure plusieurs mesures en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment dans le domaine de l'emploi. Elle ancre l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap ainsi que le principe de retour dans l'entreprise en cas d'invalidité en donnant la possibilité, pour un salarié qui a été déclaré inapte à son poste de travail par le médecin du travail, de reprendre son emploi ou un autre poste adapté au sein de la même entreprise.

La loi de 2005 en faveur de l'égalité des droits et des chances représente un véritable tournant dans les politiques du handicap en France. Les jalons qu'elle a posés doivent être poursuivis et les efforts maintenus, car il reste beaucoup à faire pour rendre la société plus inclusive.

En 2025, le constat est sans appel : la loi de 2005 a du mal à être appliquée ! Alors que l'enjeu serait d'imposer l'application de la loi, le président Macron soutenu par les différents gouvernements (Bayrou et consœur...) et le R.N. est loin de se soucier de l'égalité des chances. Il pille sans état d'âme les personnes en situation de handicap en leur ôtant toute chance d'accéder à une société inclusive ! C'est inacceptable et il faut le dénoncer...

Stéphane Gauget

Animateur Convention CGT/AGEFIPH



RAPPEL : en 2024, le gouvernement s'attaquait déjà au financement des besoins des personnes en situation d'handicap.

Le projet de loi de finances (PLF) élaboré fin 2024

pour 2025 envisageait d'amputer de plus de 20 % le budget de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) : une attaque contre l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap qui ne sera pas passée sous silence.

Depuis plus de 35 ans, l'Agefiph œuvre pour soutenir et accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi, c'est près de 200 000 aides et services proposés aux personnes en situation de handicap. Le financement de l'Agefiph provient quasiment exclusivement de la contribution des entreprises au titre de l'obligation d'emploi des personnes handicapées : lorsqu'elles ne remplissent pas leurs obligations d'emploi, les entreprises doivent verser une contribution, qui sert alors à financer différentes actions pour l'insertion et l'emploi des personnes handicapées. C'est donc un système vertueux et autofinancé.

POURTANT EN 2024, À LA LECTURE DU PLF 2025, L'ASSOCIATION S'EST VUE CONFRONTÉE À UN PLAFONNEMENT DE SES RESSOURCES.

Ce budget imposé par un 49.3 de Bayrou, a contraint l'Agefiph à supprimer ou à limiter son soutien aux entreprises et aux personnes en situation de handicap, allant d'une aide à l'accès à la formation à l'adaptation des postes de travail. Ce choix **a contredit les engagements pris par la France lors des Jeux Paralympiques** (autour de la « révolution inclusive ») et à la Conférence nationale du handicap de 2023 (qui portait des promesses pour lever les freins à l'emploi et à la formation). De même, alors que la santé mentale a été déclarée comme « grande cause nationale 2025 », réduire les aides pour les travailleurs handicapés, notamment ceux touchés par des troubles de santé mentale, était non seulement incohérent mais dangereux.

Le comble ? Cette décision de plafonnement des ressources est intervenue alors que les recettes de la contribution des entreprises (obligation d'emploi des personnes handicapées) étaient en hausse, avec des prévisions de 555 à 575 millions d'euros. En imposant un plafond de 457 millions d'euros, le gouvernement a continué de détourner des fonds qui ne seront pas alloués aux aides des personnes en situation de handicap.

Le gouvernement devrait écouter les acteurs de terrain, particulièrement la CGT qui est, et a toujours été, sensible et attentive à ce sujet, afin de rétablir un budget qui aurait permis à l'Agefiph de continuer à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et à réduire les discriminations. Ponctionner des ressources qui auraient dû aller à l'insertion des personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel n'est pas acceptable.

« Fin 2024 : Le PLF 2025 attaque l'insertion professionnelle ».

« Cette réduction risque de limiter gravement les ressources de l'Agefiph, mettant ainsi en péril certaines de ses missions vitales », telle que la lutte contre les discriminations à l'embauche. « En imposant ce plafond, le gouvernement a continué de prendre des fonds qui auraient dû être alloués à l'insertion des personnes en situation de handicap », il s'agit bien d'une « attaque sur l'insertion professionnelle qui ne sera pas passée sous silence ».



Budget de l'AGEFIPH 2025 amputé de 100 millions, **INACCEPTABLE** pour les personnes en situation de handicap !!!

Le budget de l'Agefiph a été amputé de 100 millions d'euros ! C'est ce qu'avait proposé le budget de loi de finances 2025. Les associations ont dénoncé une « coupe inacceptable » qui a entraîné une baisse des aides en faveur des personnes en situation de handicap.

L'Agefiph a vu, pour l'année 2025, son budget « plafonné à 457 millions d'euros, très en deçà de son budget actuel » alors que les besoins augmentent et que les prévisions de rendement de la contribution avaient été estimées au-dessus de ce montant, « entre 555 et 575 millions », selon les associations membres de son conseil d'administration.

COMMENT EST FINANCÉE ET QUE FINANCE L'AGEFIPH ?

Grâce à cette ressource, le fonds dispose d'un budget annuel d'environ 550 millions d'euros, qui lui permet de financer des aides à l'accès aux formations, des aides à l'embauche, ainsi que des dispositifs d'accompagnement essentiels pour les personnes en situation de handicap. « Un système vertueux et autofinancé ».

UN COUP DE RABOT AUX « CONSÉQUENCES GRAVES ».

Un tel coup de rabot « a eu des conséquences graves et immédiates », selon elle. « En somme, une telle réduction a freiné l'insertion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail et a limité les ressources nécessaires à leur accompagnement et à leur formation », ce choix a contredit les engagements pris par la France lors des Jeux Paralympiques et à la Conférence nationale du handicap de 2023 (qui portait des promesses pour lever les freins à l'emploi et à la formation). Alors que la santé mentale a été déclarée « grande cause nationale 2025 », la réduction des aides aux travailleurs handicapés, notamment ceux touchés par des troubles de santé mentale, apparaît comme une décision à la fois incohérente et dangereuse.

EN 2024 1^{ÈRE} RÉDUCTION DES AIDES

Un coup dur pour l'Agefiph qui, en août 2024, avait déjà dû réduire certaines de ses aides en raison d'un « imprévu budgétaire » : l'aide à la création d'entreprise (3 000 euros contre 6 300 €), celle concernant les contrats de professionnalisation (3 000 euros contre 5 000 €) et d'apprentissage (3 000 euros contre 4 000 €).



Pour les soutiens financiers



L'aide à la recherche et au maintien dans l'emploi a, quant à elle, été suspendue, tandis que celle permettant d'adapter le poste et les situations de travail a été limitée à 90 % du surcoût lié à la compensation du handicap, au lieu d'une prise en charge complète.

En 2024 avec le plan de finance 2025 qui a été imposé par le gouvernement, un nouveau coup de rabot est arrivé par 49.3.

Le risque encouru est de voir les finances de l'Agefiph happées par un système financier qui servira à d'autres financements qu'à celui de l'insertion ou du maintien dans l'emploi.

Mais le plus grand des risques est de voir ce gouvernement rendre « l'Agefiph inexistante et de programmer sa disparition ».

Au-delà du drame pour les personnes en situation de handicap qui est un intérêt majeur pour notre organisation syndicale, c'est le risque de voir également les conventions sur les territoires être limitées, voire disparaître.

Nous devons être mis dans la boucle des enjeux qui se décident au sein du Conseil d'administration de l'Agefiph nationale afin que nous même sur les territoires nous puissions analyser et réagir selon les risques que nous constaterons.

Tous les acteurs militants, mandatés, UL, UD, comité régionaux, fédérations, sur ce sujet doivent être au courant et alertés en temps réel.

Réagir doit être une obligation pour la CGT, car le handicap fait partie de nos gènes et de nos valeurs.

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) déploie des solutions d'aides et de services pour faciliter l'insertion professionnelle de ces publics. Elle a publié son dernier catalogue de prestations, avec leurs nouveaux montants, pour l'année 2025.

Des aides à la baisse. En août 2024, l'organisme avait annoncé des ajustements de ses aides financières. Des variations établies jusqu'au 31 décembre 2024 en raison d'un « imprévu budgétaire ». Néanmoins, cette dynamique à la baisse s'est poursuivie en 2025.

- L'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise, d'un montant de 6 300 € à l'origine, est réduite à un plafond de 3 000 € pour tout projet dont le coût doit être équivalent à 7 500 €. Un plafond identique à celui d'avant.
- Il en va de même pour l'aide à l'embauche en contrat de professionnalisation, qui subit une baisse importante, passant de 4 000 € avant le 1^{er} août 2024 à 3 000 €.
- La prestation pour soutenir le recrutement en contrat d'apprentissage est également abaissée à 3 000 € (contre 5 000 € auparavant).

L'Agefiph indique en outre que l'ensemble de ces soutiens financiers pourront être réajustés tout au long de l'année 2025.

Reprise des anciens montants. Par ailleurs, dans le cadre du financement des adaptations des situations de travail, il a été annoncé un retour de la prise en charge complète des surcoûts liés à la compensation du handicap.

- Jusqu'à la fin de l'année 2024, celle-ci était limitée à 90 %.
- L'aide au parcours vers l'emploi des personnes en situation de handicap d'un montant de 530 € a quant à elle été temporairement maintenue.



Enfin, les financements des coûts pédagogiques, destinés à contribuer au maintien dans l'emploi d'une personne en situation de handicap, ont été supprimés pour cette année 2025. Seule l'accessibilité aux formations a été maintenue.

La Ponction du gouvernement

Le gouvernement avait prévu de plafonner le montant global des contributions que l'Agefiph perçoit des entreprises n'employant pas 6 % de travailleurs handicapés, le surplus étant destiné aux caisses de l'État. Sous la pression, il y a renoncé.

La sournoiserie était-elle trop flagrante ? Le symbole trop embarrassant, moins de deux mois après les Jeux Paralympiques ? Les réactions trop vives pour passer outre ? Quelles qu'aient été ses motivations, le gouvernement a rétrogradé sur le budget de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), en renonçant à ponctionner 20 % de ses recettes prévisionnelles en 2025.

Il a en effet déposé, le jeudi 24 octobre 2024, un amendement supprimant cette mesure figurant initialement dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2025. Celle-ci instaurait un plafond sur la principale ressource de l'Agefiph, la contribution versée par les employeurs ne respectant pas l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap. L'association n'aurait pas pu toucher davantage que 457 millions d'euros. Au-delà, les recettes seraient allées dans les caisses de l'État.

Un manque à gagner de 100 M€ pour l'Agefiph, soit 20 % de ses recettes.

Selon ce même article 33, pour 2025, l'ensemble des contributions des employeurs était estimé à 507 M€. La ponction se serait donc élevée à 50 M€. Mais l'Agefiph tablait plutôt sur 555 à 575 M€. D'où, selon elle, un manque à gagner plus important, de 100 à 120 M€. Soit 20 % de ses recettes. De quoi amputer sérieusement ses capacités d'action, elle qui finance des mesures visant à favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés : adaptation du poste de travail, formations, etc.

Un compromis après l'alerte.

Après avoir découvert cette mesure dans le projet de loi de finances, présenté le 10 octobre 2024, l'Agefiph avait sonné l'alerte. Plusieurs députés avaient déposé des amendements. Les associations de personnes handicapées avaient protesté. Les syndicats aussi, principalement la CGT, dû à son histoire.

Le ministre du Travail et des personnes handicapées, ont donc reçu Christian Ploton, le président de l'Agefiph afin de trouver un compromis qui a été trouvé. (Comme quoi quand on veut, on peut).

Le projet de loi de
finances **plafonnait**
à 457 M€ les
contributions perçues
par l'Agefiph.



50 M€ pour les entreprises adaptées

Le gouvernement a accepté de renoncer au plafonnement. En revanche, l'amendement de suppression qu'il a déposé introduit un prélèvement de 50 M€. Pour financer les entreprises adaptées.

Rien de nouveau pour l'Agefiph puisque depuis 2019, l'État lui impose déjà de participer au financement des entreprises adaptées à hauteur de 50 M€. Le prélèvement, inscrit dans la loi, a donc vocation à remplacer cette

enveloppe, qui existait de fait. Une manière de graver dans le marbre une mesure conjoncturelle.

L'Agefiph a salué le dépôt de cet amendement, « qui sécurise le financement pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ». Restons extrêmement vigilants pour le PLF 2026 !

Dominique Voinchet
Chargé de Mission Convention CGT/AGEFIPH



Un souci d'emploi ou de maintien dans l'emploi...

UN SEUL NUMÉRO PAR DÉPARTEMENT À CONNAÎTRE : CAP EMPLOI !

Cap emploi 16
tel. 05 45 94 85 01
16400 Puymoyen

Cap emploi 17
tel. 05 46 50 04 00
17000 La Rochelle

Cap emploi 19
tel. 05 55 20 83 88
19000 Tulle

Cap emploi 23
tel. 05 55 52 95 89
23003 Guéret

Cap emploi 24
tel. 05 53 54 70 76
24000 Périgueux

Cap emploi 33
tel. 05 56 31 38 27
33800 Bordeaux

Cap emploi 40
tel. 05 58 56 18 58
40100 Dax

Cap emploi 47
tel. 05 53 66 39 02
47550 Boé

Cap emploi 64
tel. 05 59 80 83 32
64000 Pau

Cap emploi 79
tel. 05 49 79 99 77
79000 Niort

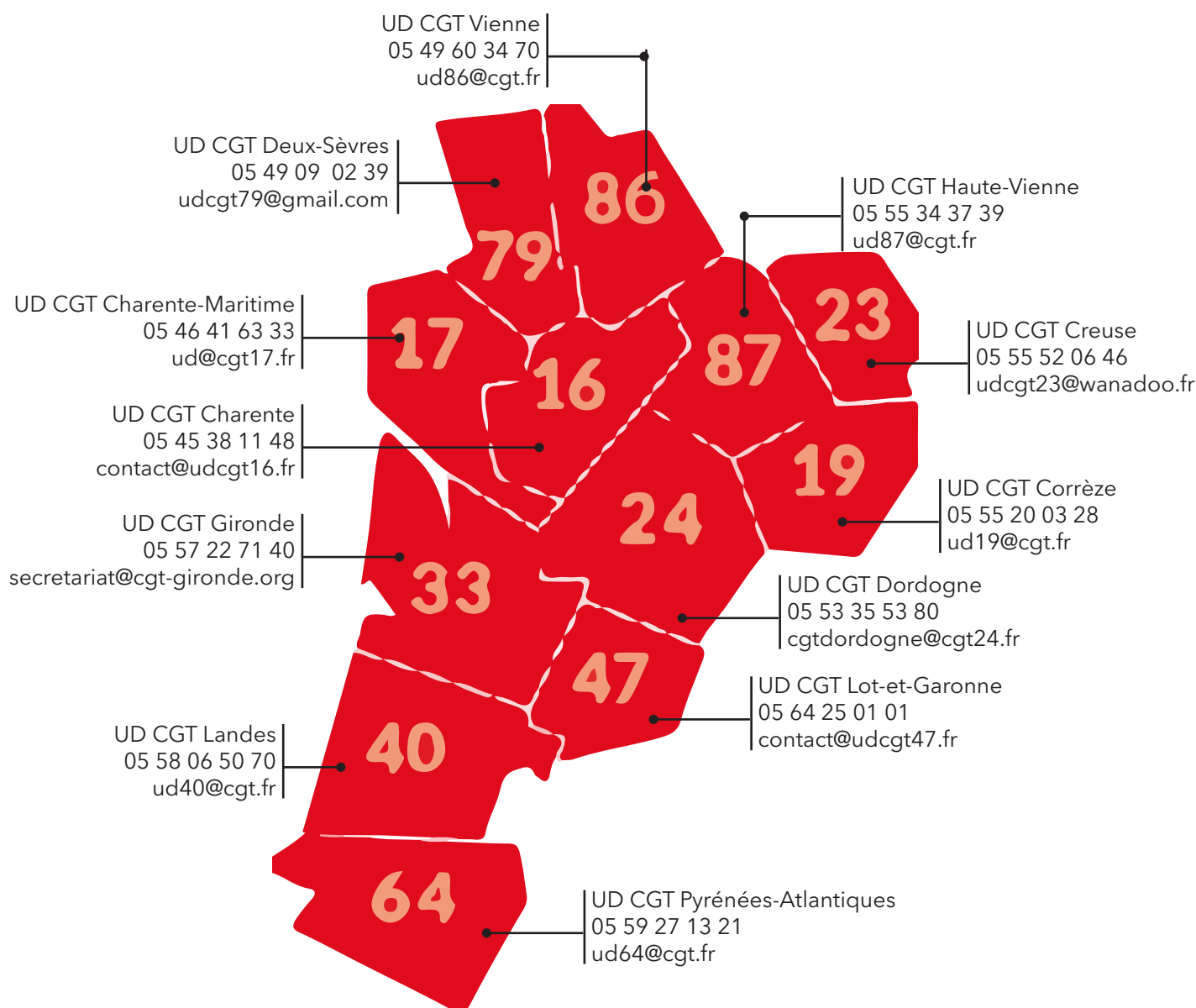
Cap emploi 86
tel. 05 49 44 14 41
86280 Saint-Benoît

Cap emploi 87
tel. 05 55 38 89 70
87280 Limoges

Pour joindre
le-la référent-e de
votre département,
contactez l'une
des 12 Unions
Départementales

La Convention CGT/AGEFIPH

**Un partenariat utile dans notre territoire notamment
pour la lutte contre les Discriminations !**



a

ce jour le Budget 2026 (PLFS 2026) a été soumis au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat. Rappelons-nous en 2025, le leurre concernant les deux jours fériés ! Pour mémoire le lundi de pentecôte, avec une récolte de 300 milliards d'euros depuis 2004, devait être réservé pour nos anciens et non pour agrandir les poches des plus riches.

Aujourd'hui, ce sont des agressions envers nos retraités sur leurs pensions.

Mais attention à la coupe budgétaire qui pourrait alimenter la guerre et non la paix et qui mettrait encore l'Agefiph à rude épreuve au détriment des personnes en situation de handicap.

Alors ensemble, battons-nous pour un monde meilleur pour nos enfants et petits-enfants, où l'argent sera une richesse partagée entre nous tous et non pour une toute petite minorité de privilégiés que notre président favorise et enrichit encore plus depuis son premier quinquennat.

**Attention au Budget 2026 (PLFSS 2026)
qui est encore plus dévastateur !!!**